



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h

Affiché le 10 mars 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 35

L'An Deux Mille Vingt, le 04 Mars, à 19 h, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire.

- **Etaient présents** : M. GICQUEL, Mme MAGNE ; M. SEGALAT, Mme LEHOUT-POSMAINTIER ; M. GAILHAC ; M. CRON ; Mme CERTIN ; M. TURANO ; Mme HERBERT ; M. BOCCARA ; M. MIROUDOT ; M. VAN DEN AKKER ; M. DROUVILLE ; Mme LYET ; M. ROURE ; Mme GRUBER ; Mme DREVENAK ; M. BENOIT ; Mme MENOUE ; Mme OBENANS ; Mme GONNET ; Mme EL HARTI ; Mme MEUNIER ; M. MAZURE ; Mme DE LA BRETEQUE ; Mme NGUYEN - « Charenton Demain »
- M. BELLAÏCHE - « Charenton avant Tout »
- Mme UDDIN ; - « Réinventons Charenton »
- M. RAMBAUD – « Construire l'avenir à Charenton »
- Mme BERTRAND - « Pour Charenton : l'humain et l'écologie »
- Mme GRATIET – « Charenton Ambition »

Etaient excusés : Mme MOLINA ; M. FAINTUCH ; M. CARREL ; M. GABISON ;

Etaient absents : Mme GRATIET

- 1) **Désignation du secrétaire de séance : Monsieur DROUVILLE**
 - 2) **Adoption du Procès-verbal séance du 05 février 2020**
Rapporteur : Monsieur le Maire
 - 3) **Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**
Rapporteur : Monsieur le Maire **Délibération 2020-014**
- Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 4) **Délocalisation exceptionnelle de la salle du Conseil municipal**
Rapporteur : Madame LYET **Délibération 2020-015**

Le Conseil municipal a décidé, **à l'unanimité**, de délocaliser la séance d'installation de la prochaine assemblée délibérante à l'Espace TOFFOLI – 12 rue du Cadran 94220 Charenton-le-Pont.

Il a indiqué que les Conseillers municipaux et le public seront informés de cette délocalisation exceptionnelle par une mention sur la convocation et par tout moyen d'affichage.

5) Création de l'emploi d'Administrateur Système et Réseaux contractuel

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-016

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions – « Pour Charenton, l'Humain et l'écologie », « Réinventons Charenton »), de créer, à compter du 01^{er} avril 2020, un emploi d'Administrateur Système et Réseaux dans le grade d'Ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet.

Si cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Dans cette hypothèse, cet agent contractuel serait recruté pour une période de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions nécessitant une expertise spécialisée.

6) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération 2020-017

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – « Pour Charenton, l'Humain et l'écologie »), de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

Suppression	Création
1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Rédacteur
1 Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
1 Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1 Animateur
1 Adjoint d'animation	1 Animateur
1 Adjoint d'animation	1 Adjoint technique
1 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint technique
1 Technicien principal 2 ^{ème} classe	1 Ingénieur Contractuel

7) Reprise anticipée des résultats 2019 - Budget Commune

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-018

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions - « Charenton avant Tout » et « Réinventons Charenton »), la reprise anticipée des résultats 2019 selon les conditions ci-dessous :

• Résultat de la section de fonctionnement N-1 estimé :	7 544 742,98 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 Ville	13 663 107,47 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Ville	- 2 968 596,21 €
• Résultat de la section d'investissement N-1 estimé	10 694 511,26 €
• Prévision d'affectation : en réserves article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	7 544 742,98 €

8) Vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération 2020-019

Le Conseil municipal a adopté, à la majorité (2 voix contre – « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie » et « Réinventons Charenton » - 1 abstention « Construire l'Avenir à Charenton »), le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2020 arrêté à la somme de 97 555 228,24€.

Le groupe « Charenton avant Tout » n'a pas participé pas au vote.

9) Vote des taux d'imposition pour l'année 2020

Rapporteur : Monsieur MIROUDOT

Délibération 2020-020

Le Conseil municipal a fixé, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions - groupes « Charenton avant Tout », « Réinventons Charenton » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Ecologie »), pour la Commune de Charenton-le-Pont, les taux d'imposition pour l'année 2020, comme suit :

- Foncier bâti : 15,44 %
- Foncier non bâti : 22,52 %

10) Subvention 2020 destinée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) - Opération chèques vacances 2020 pour le personnel communal - Contribution de la Collectivité – Employeur

Rapporteur : Madame MENOUE

Délibération 2020-021

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de **72 353€** au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) afin de contribuer à la mise en place de chèques vacances destinés au personnel communal.

- 11) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de gestion globale à performance énergétique associant la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore avec la société ENGIE INEO**

Rapporteur : Monsieur CRON

Délibération 2020-022

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie ! »), Monsieur le Maire à signer le marché de gestion globale à performance énergétique avec la société ENGIE INEO.

- 12) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les lots 1, 2, 3, 5 des marchés publics de travaux des relatifs à la réhabilitation de la piscine et des espaces sportifs du complexe Télémaco Gouin.**

Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le lot 4 du marché relancé après avoir été déclaré infructueux. Autorisation donné au Maire de signer les éventuelles modifications futures relatives à l'ensemble des lots du marché

Rapporteur : Madame CERTIN

Délibération 2020-023

Le Conseil municipal a autorisé, à la majorité (1 voix contre – « Construire l'avenir à Charenton » - 3 abstentions « Charenton avant Tout », « Réinventons Charenton » et « Pour Charenton : l'humain et l'écologie ! »), Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux des relatifs à la réhabilitation de la piscine et des espaces sportifs du complexe Télémaco Gouin pour les lots suivants :

Lot n°1 : société CAMPENON BERNARD Construction - 1 rue du petit Clamart - 78140 VELIZY VILLA COUBLAY

Lot n°2 : société EIFFAGE Energie Système - 16 rue Nicolas Appert - 91400 ORSAY

Lot n°3 : société NAVIC - 4 rue de la Balmette - 74230 THONES

Lot n°5 : société L2V Ascenseurs - 4 avenue des Maronniers Bat 13 - 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Soit un total pour ces 4 lots de 8 564 792.56 €

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux (lot n°4) avec le futur titulaire relatif aux équipements de bassins, qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant estimatif de 60 000 €.

- 13) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'achat du bien sis 129 rue de Paris, cadastré section E n° 40**

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération 2020-024

Le Conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat pour le bien au 129 rue de Paris – 94420 CHARENTON-LE-PONT.

Fin de séance : 20h45

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès du service Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**